

BILAN ANNUEL 2020

Cour administrative d'appel de Bordeaux



**Brigitte
PHÉMOLANT**
Présidente de la
cour administrative
d'appel de Bordeaux

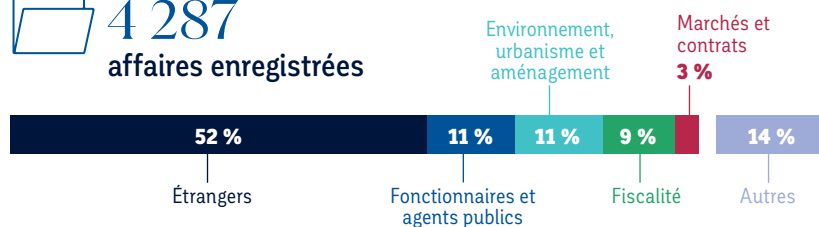
Lors de cette année 2020 si particulière, la cour administrative d'appel de Bordeaux s'est réorganisée pour poursuivre son activité en dépit des contraintes sanitaires. Dans les jours qui ont suivi l'annonce du confinement en mars 2020, le télétravail a été généralisé tant pour les agents de greffe que pour les magistrats. Rendu possible en particulier par la dématérialisation des échanges entre les différentes parties au procès d'appel, via les applications Télérecours, et à une pratique bien installée de travail des magistrats sur dossiers dématérialisés, il a permis la poursuite de l'instruction des affaires et la

préparation des dossiers en vue de la reprise des audiences qui a été effective dès le 11 mai 2020. Afin de garantir la sécurité sanitaire, les conditions d'accueil des justiciables et la salle d'audience ont été réaménagées. Grâce à ces mesures et à la forte implication de chaque membre de la cour, l'impact des mesures de confinement sur l'activité de la cour a été limité, ce qui a permis cette année de juger plus d'affaires que le nombre de celles qui ont été enregistrées, de contenir à une certaine le nombre des affaires de plus de deux ans et à conserver des délais de jugement très proches de ceux de l'année précédente.

2020 en chiffres



4 287
affaires enregistrées



Effectifs de la juridiction

78
personnes dont :

36
magistrats

42
agents de greffe



4 295
affaires jugées

↘ 5,4 % par rapport à 2019



12 mois et 29 jours

de délai moyen
de jugement constaté

↗ 10 jours par rapport à 2019



2,5 %
de dossiers de plus
de 24 mois en stock
(soit 108 dossiers)



10,9 %
de pourvois en cassation,
dont 87,8 % rejetés